

TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N°	NOM	TEXTES DE REFERENCES	ACTE D'INSTITUTION ET ELEMENT CONCERNE	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> - Code Rural : articles 135 à 138 	Travaux d'assainissement des terres par drainage	DDTM / Associations syndicales pour l'assainissement des terres
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 31 décembre 1913 - Loi n°92 du 25 février 1943 (article 1er) - Loi n°62-824 du 21 juillet 1962 - Décret du 18 mars 1924 - Loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes - Code de l'Urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - l'église Notre Dame : Classement Monuments Historiques du 1er juillet 1907 - le manoir de Kérurien : portail : Inventaire des Monuments Historiques du 31 janvier 1964 - le château de Keranno : Inventaire des Monuments Historiques du 18 novembre 1965 - la croix du XVIème siècle dans le cimetière : Inventaire des Monuments Historiques du 22 février 1926 - la château des Salles situé sur la commune de Guingamp : Inventaire des Monuments Historiques du 27 avril 1964 - les restes de l'abbaye de Sainte-Croix, situés sur la commune de Guingamp : manoir abbatial et ruines de l'église : Inventaire des Monuments Historiques du 2 décembre 1926 	STAP
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	<ul style="list-style-type: none"> - Code de la santé publique - Arrêté préfectoral du 1er septembre 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - prise d'eau de Pont Caffin 	Préfecture
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 15 juin 1906 (article 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, 13 juillet 1925 et 04 juillet 1935 	<ul style="list-style-type: none"> - réseau basse tension (BTs ou BTa), - réseau de distribution publique HTA, 	DDTM/SECTAM/CDE RTE - GMR BRETAGNE 1 rue AMPERE

N°	NOM	TEXTES DE REFERENCES	ACTE D'INSTITUTION ET ELEMENT CONCERNE	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
		<ul style="list-style-type: none"> - Décrets du 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et 06 octobre 1967 - Loi n°46-628 du 08 avril 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz (article 35) 	<ul style="list-style-type: none"> - réseau d'alimentation générale HTB (≥ 63000 volts), lequel comporte également : <ul style="list-style-type: none"> - LIAISON 225kV N° 1PLAINE HAUTE-ROSPEZ, - LIAISON 63kV N° 1GUINGAMP- PLOUVARA, - LIAISON 63kV N° 1GUINGAMP-ST-AGATHON. 	<p>Zone de Kerourvois sud 29500 ERGUE GABERIC Standard : 02 98 66 60 00 Fax : 02 98 66 60 09</p>
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes « express » et déviations d'agglomérations	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°69-7 du 03 janvier 1969 (articles 4 et 5) - Code de la Voirie Routière : articles L.151-1 à L.151-5, R.151-1 à R.151-7 	<ul style="list-style-type: none"> - RN12, classée route à grande circulation 	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Code des Postes et des télécommunications : articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 et R.39 - Décret du 26 novembre 1984 	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison hertzienne Carnoët – Guingamp (tronçon Plougonver – Saint-Agathon) 	Orange 11 avenue Miossec 29000 Quimper
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	<ul style="list-style-type: none"> - Code des Postes et des Télécommunications : articles L.46 à L.53, R.21 et D.408 à D.411 	<ul style="list-style-type: none"> - n° 1441 du réseau régional, - n° 1544 du réseau national Guingamp – Lannion, - n° 462/03 du réseau national Saint-Brieuc – Morlaix, - n° 285/03 du réseau national Saint-Brieuc – Lannion. 	Orange 50 rue de Redon CS 64445 35044 Rennes Cedex
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	<ul style="list-style-type: none"> - Code des Postes et des Télécommunications : articles L.65-1 	Ensemble du réseau de télécommunications empruntant le domaine public	Orange
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer - Code Minier articles 84 et 107 	<ul style="list-style-type: none"> - ligne n° 420 000 Paris-Montparnasse à Brest, - ligne n° 485 000 Guingamp – Carhaix-Plouguer 	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 boulevard de Stalingrad 44000 Nantes

N°	NOM	TEXTES DE REFERENCES	ACTE D'INSTITUTION ET ELEMENT CONCERNE	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
		<ul style="list-style-type: none"> - Code Forestier, articles L 322-3 et L 322-4 - Loi du 29 décembre 1892 sur les occupations temporaires - Décret-loi du 22 mars 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau 		
T7	Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'Aviation Civile - Code de l'Urbanisme : articles L.421-1, L.422-2, R.421-38-13 et R.422-8) - Arrêté du 31 décembre 1984 fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques (exclusion des servitudes radioélectriques) 	Arrêté du 25 juillet 1990 (installations concernées) Circulaire du 25 juillet 1990 (dispositions relatives à l'instruction des dossiers de demande d'autorisation de ces installations)	D.S.I.C / C.I.S